

ÉCOLE DE MUSIQUE

AGGN 130
DE L'UGDA

Museksschoul Westen



Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025

Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.**
- Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte : toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. **L'abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera **l'arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 1 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par l'administration communale. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical) : Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site : <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical et formation musicale)					
Cours	Conditions d'admission	Horaires des cours *	Lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'école fondamentale	Mardi 13h00 - 14h00 ou 15h00 - 16h00	Ecole fondamentale de Bridel	gratuit	/
Éveil musical 3	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'école fondamentale	Mardi 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00	Ecole fondamentale de Bridel		
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'école fondamentale	Mardi 13h00- 14h00 Jedi 14h00- 15h00	Ecole fondamentale de Bridel		100€
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	Mardi 14h00 - 15h30 Jedi 15h00 - 16h30	Ecole fondamentale de Bridel		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	Mardi 15h30 - 17h30 Jedi 16h30 - 18h30	Ecole fondamentale de Bridel		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	Mardi 17h30 - 19h30	Ecole fondamentale de Bridel		
Formation musicale 1 (FR/GB)	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'école fondamentale	Jedi 14h00 - 15h00 Samedi 13h00 - 14h00	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		
Formation musicale 2 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Jedi 15h00 - 16h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		
Formation musicale 3 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Jedi 16h30 - 18h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		
Formation musicale 4 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Samedi 10h30 - 12h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		

Cours	Conditions d'admission	Horaires des cours *	Lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)			
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)		
Formation musicale 5	avoir réussi l'année précédente	Mardi 17h15 - 19h15	Am Pavillon - Ecole de musique à Kehlen	75 €	100 €		
		Mercredi 16h00 - 18h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange				
Formation musicale 6	avoir réussi l'année précédente	Lundi 17h30 - 19h30	Am Pavillon - Ecole de musique à Kehlen	75 €		100 €	
		Mercredi 18h00 - 20h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange				
Formation musicale accélérée 1	un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	Mardi 18h00 - 20h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange	gratuit			100 €
		Mercredi 19h00 - 21h00	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer				
Formation musicale accélérée 2	avoir réussi l'année précédente	Lundi 18h00 - 20h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange)	gratuit	100 €		
		Jedi 19h00 - 21h00	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer				

COURS COLLECTIFS (Formation théâtrale et pratique collective)					
Cours	Conditions d'admission	Horaires des cours *	Lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation théâtrale	à partir de 7 ans jusqu'à 13 ans	Lundi 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00 ou 18h00 - 19h00	Am Pavillon - Ecole de musique à Kehlen	gratuit	/
		Mardi 14h00 - 15h15 ou 15h15 - 16h20 ou 16h20 - 17h25 ou 17h25 - 18h30			
		Samedi 09h00 - 10h30 ou 10h30 - 12h00 ou 12h00 - 13h30	Château Schauenburg à Bertrange		
Formation chorale pour enfants et jeunes	à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans suivre en parallèle le cursus de formation musicale	Lundi 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00	Ecole fondamentale de Bridel	gratuit	
Chant choral pour adultes	à partir de 15 ans	Lundi 20h00 - 21h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange	gratuit	100 €
		Mercredi 20h00 - 21h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		

* Sous réserve de changements au vu des inscriptions

COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset : flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset : avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - Pour les cours d'instrument, l'élève a l'obligation de disposer de l'instrument choisi
Piano / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes (violon et violoncelle)	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de la formation musicale 2 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - cours de cordes : seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte) - pour les cours d'instrument, l'élève a l'obligation de disposer de l'instrument choisi - pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile
Chant individuel	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		100€
Inférieur 3 + 4, Moyen	100€	
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

Inscriptions et informations utiles

La fiche d'inscription 2024/2025 est à envoyer **uniquement** à inscriptions.westen@ugda.lu du **13 mai jusqu'au 26 mai 2024**.
Merci de bien préciser dans l'objet du mail: "Kopstal - votre Nom".

Museksschoul Westen

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA
Patricia Soares
Tél. : 22 05 58 - 39 / mail : patricia.soares@ugda.lu

Kopstal

Responsable local
Raoul Weicker
mail : raoul.weicker@kopstal.lu
Administration communale de Kopstal
Lynn Heintz
Tél. : 27 32 72 306 / mail : lynn.heintz@kopstal.lu